

20
24

34^e CONGRÈS
FNEEQ-CSN
4 – 7 JUIN
CHICOUTIMI

**BILAN DU
REGROUPEMENT
CÉGEP
MANDAT 2021-2024**

**ÊT
RE
HUMAIN**



Table des matières

1	PRÉAMBULE	1
2	LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES SUITES	1
3	NÉGOCIATIONS	1
	Négociations 2020	1
	Négociations 2023	2
4	PROGRAMMES	3
	Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)	3
	Techniques d'administration et de gestion	3
	Soins infirmiers	3
	Inhalothérapie	4
	Pharmacie	4
	Techniques policières	5
	Techniques d'analyse biomédicale	5
	Offre de formations courtes de type «COUD», certifications collégiales et Opération main-d'œuvre	5
5	BILAN DES COMITÉS.....	6
	Comité national de rencontre (CNR).....	6
	Effets de la transformation du réseau sur l'emploi (2-2.05 a)	6
	Scolarité et diplôme de maîtrise (2-2.05 b)	6
	Comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAE)	7
	Comité paritaire de placement (5-4.12)	7
	Projets de recyclage.....	7
	Vérification de l'ancienneté et opération de remplacement.....	8
	Coût de la sécurité d'emploi.....	8
	Comité consultatif sur la tâche (CCT).....	8
	Perfectionnement provincial	9
	Formation à distance (FAD)	9
	Comité de révision et de conseil (CRC)	9
	Comité de travail sur la formation continue	10
	Comité sur les frontières de fonction	10
6	TRANSFORMATION DU RÉSEAU ET CONSULTATION MINISTÉRIELLE	11
	Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (projet de loi 96, loi 14)	11
	Suivi du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES)	12
	Enseignement à distance (EAD)	13

Mandat de la Fédération des cégeps sur l'actualisation et le développement des programmes....	13
Cégeps en région	14
Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME).....	14
7 AUTRES	15
EESH : suivi de l'utilisation des ressources et de leur adéquation aux besoins.....	15
Formation continue et RAC.....	15
Documentation et analyse des taux horaires utilisés à la formation régulière.....	15
Veille sur le dossier de la liberté académique.....	15
Veille sur la gouvernance contemporaine et suivi du dossier des conseils d'administration en lien avec la campagne sur les CA publics.....	15
Suivi du Régime budgétaire et financier des collèges (FABRES) et travaux pour s'assurer que les changements à ce dernier se répercutent dans la convention collective	16
Assurance qualité et adéquation formation-emploi	16
Cote R	16
AQPC.....	16
Formations ressources I et II.....	16
Formation pour la relève au regroupement	17
Formation sur la Commission des études (CE).....	17
Soutien à la négociation des projets d'allocation des ressources.....	17
Travail et appui avec les autres regroupements	17
Procédures de confinement dans les cégeps.....	17
Fonctionnement du regroupement	17
Autres	18
8 PERSPECTIVES 2024-2027	18
L'intelligence artificielle (IA).....	18
Coordination nationale sur l'enseignement à distance (EAD).....	18
Suivis de la négociation et travaux intercycles.....	19
Réflexion sur nos alliances	19
Maîtrise du français, cours « défis » et défense de la formation générale (FG).....	19
Défense de la collégialité et de la liberté académique	19
Révisions de programme et déqualification des formations techniques.....	20
Poursuite des travaux en cours.....	20

1 - PRÉAMBULE

Ce bilan a pour objectif de retracer le plus complètement possible l'ensemble des activités qui ont marqué les travaux du regroupement cégep et ceux des comités de la convention collective depuis le congrès virtuel de juin 2021. Celles-ci ont été fortement influencées par non pas un, mais deux cycles de négociations du secteur public ainsi que, durant une bonne partie de l'année scolaire 2021-2022, par la pandémie de COVID-19. Grâce à ce regard rétrospectif, nous pourrions mieux appréhender les dossiers qui occuperont très certainement le regroupement au cours des trois prochaines années, lesquels nécessiteront indubitablement vigilance, mobilisation et solidarité.

2 - LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES SUITES

À compter de 2021, le nombre de cas de COVID s'est mis à graduellement diminuer au Québec. L'automne 2021 et l'hiver 2022 ont d'ailleurs été marqués par un retour limité, mais progressif à l'enseignement en présence. Les réalités de chacun des cégeps dépendaient grandement de la situation pandémique de leur région. Une fois la crise sanitaire mieux contrôlée, des enjeux liés à l'enseignement à distance (EAD) ont émergé. En effet, l'EAD ayant fait son entrée dans les collèges par voie obligée, certaines directions se sont mises à considérer celui-ci comme la panacée à tous les maux et à vouloir recourir à ce mode d'enseignement sans consultation ni réflexion approfondie ou encore à l'utiliser pour pallier tout problème en lien avec la présence. En effet, on a même pu observer une volonté de certaines directions de faire basculer des cours en présence en enseignement à distance en cas d'intempéries ou encore en cas d'absence maladie. Le regroupement cégep s'est donc assuré, aux instances du 17 septembre et des 14-15 octobre 2021, de prendre des positions qui visent à limiter et freiner le déploiement sous tous azimuts de l'EAD dans le réseau et à ne pas étendre largement des pratiques développées rapidement pendant la crise sanitaire. Les syndicats étaient conviés à ne conclure aucune entente locale permettant l'enseignement à distance. Quant à elle, la FNEEQ était invitée à faire, par le biais de son comité exécutif, des interventions auprès du MES afin qu'un moratoire sur l'EAD et son développement soit imposé dans le réseau collégial jusqu'à la fin du prochain cycle de négociation.

Au regroupement cégep des 20-21 janvier 2022, ce sont les conditions de travail en contexte pandémique qui ont amené les membres à prendre position. En effet, bien que le retour en présence s'élargit dès janvier 2022, le contexte demeurait néanmoins très précaire, certaines régions vivant encore des recrudescences importantes de cas de COVID. Une proposition qui présentait entre autres des recommandations visant à rendre les milieux plus sécuritaires pour le personnel enseignant a donc été adoptée; elle réclamait notamment du gouvernement des masques et des tests en quantité suffisante, et ce, afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes.

3 - NÉGOCIATIONS

Négociations 2020

Les activités du regroupement cégep du mandat 2021-2024 furent marquées de façon exceptionnelle par deux négociations du secteur public différentes dont les travaux se chevauchèrent même au cours de la première année de mandat. Alors que se tenait le 33^e congrès de la FNEEQ, la ronde de négociation 2020, largement tenue en contexte pandémique, n'était toujours pas terminée. Les étapes menant à sa conclusion allaient toutefois se succéder rapidement en commençant par une période de blitz de négociation au mois de juin 2021 qui permit de déboucher sur des ententes négociées tant à la table centrale que sectorielle.

Toutefois, un différend avec la partie patronale sur les dernières dispositions négociées, dont certaines furent convenues verbalement, amena le comité de négociation à recourir aux services d'un conciliateur à la rentrée, repoussant la confirmation de l'entente de principe sectorielle au mois d'octobre et la consultation des assemblées générales à novembre 2021.

L'étape du « clause à clause » se prolongea également jusqu'au mois de février et dut se conclure par d'ultimes pourparlers autour de la question du retrait de griefs. La nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, fut finalement signée le 1^{er} mars 2022.

Négociations 2023

Les travaux du cycle 2023 s'amorcèrent dans un contexte où la convention collective 2020-2023 n'avait toujours pas été signée. Dès l'automne 2021, le regroupement cégep procéda à l'élection des membres de son nouveau comité de négociation et de mobilisation, qui fit son entrée en fonction en janvier 2022, alors que les membres du CNM 2020 étaient toujours libérés. C'est aussi dans cette situation exceptionnelle que les travaux du bilan de la négo 2020 commencèrent de façon prématurée à la fin de l'automne. Afin de tenir compte de la conjoncture, le comité du bilan mena ses travaux de façon accélérée en présentant son rapport en différentes étapes jusqu'à l'adoption du bilan de la négociation en avril 2022.

Une des recommandations du bilan, adoptée en février, invitait notamment à établir une alliance sectorielle avec la FEC-CSQ, alors qu'au niveau de la table centrale, le CCSPP soumettait une proposition d'alliance en Front commun. Au printemps, les démarches visant à former une alliance sectorielle se traduisirent par des travaux conjoints d'élaboration d'un protocole d'alliance, d'un code de procédure commun et d'une ébauche de projet de négociation. Le résultat de ces travaux fut validé en regroupement cégep ainsi qu'en instance fédérative de la FEC, ce qui permit la formation officielle de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), dont la première réunion eut lieu au mois d'août 2022. Durant la même période, les grandes centrales syndicales du secteur public (CSN, CSQ, FTQ) s'entendirent pour former un front commun, auquel s'adjoignit l'APTS à l'automne 2022.

L'automne 2022 fut marqué par une première phase de consultation sur les projets de négociation de table centrale et sectorielle qui mena au dépôt des demandes syndicales à la fin du mois d'octobre. Dans un contexte fortement inflationniste, le cahier du Front commun misait notamment sur une demande salariale forte, revendiquant un rattrapage salarial et un mécanisme de protection du pouvoir d'achat. De son côté, l'ASPPC fit le choix d'un premier dépôt de principes se déployant à travers six thèmes différents, dont la précarité, la tâche, l'enseignement à distance et la formation continue ainsi que la rémunération. En novembre 2022, l'Alliance adopta également des orientations stratégiques de négociation visant à obtenir une entente de principe équilibrée permettant de faire des gains liés à chacun des thèmes du cahier tout en accordant une attention particulière aux enjeux déstructurants ou urgents.

À la suite des dépôts patronaux de décembre, l'ASPPC lança une deuxième phase de consultation au début de l'année 2023 afin de préciser son premier dépôt sous forme de demandes de négociation. Certaines demandes (enseignement à distance, formation continue, échelle salariale, etc.) firent également l'objet d'autres discussions en ASPPC quant à la manière de les déployer à la table de négociation. Malgré des demandes précisées de part et d'autre, les pourparlers aux différentes tables de négociation se déroulèrent toutefois à un rythme plutôt lent dans les premiers mois de l'année. Ce n'est qu'à l'automne suivant qu'on assista réellement à une accélération du rythme de négociation.

La rentrée de l'automne 2023 s'amorça par une double consultation pour les syndicats du regroupement cégep portant, d'une part, sur un projet de priorisation du cahier de demandes sectorielles (en ASPPC), et d'autre part, sur un mandat de débrayage pouvant mener à la grève générale illimitée (en front commun). Les votes pris en assemblées générales témoignèrent d'un appui très fort à la grève, dont les premières séquences s'amorcèrent en novembre et furent suivies de sept jours consécutifs de débrayage en décembre. Cette mobilisation syndicale historique, non seulement du Front commun, mais aussi d'autres organisations, contribua à faire des négociations du secteur public la question sociale de l'heure.

Il aura fallu toutefois attendre la mi-décembre et le recours à un conciliateur aux deux tables avant d'assister à un véritable blitz de négociation, à Québec. Un projet de règlement global sectoriel fut finalement constaté le soir du 23 décembre au bout d'une dizaine de jours de négociation consécutifs. Les pourparlers de table centrale durent attendre quelques jours de plus pour connaître leur dénouement.

Sur le plan salarial, les parties convinrent d'augmentations paramétriques de 17,4 % sur cinq ans, accompagnées d'un mécanisme partiel de protection contre l'inflation. À la table sectorielle, le projet de règlement négocié inclut notamment des gains normatifs en lien avec la précarité et l'enseignement à distance (des balises aux conditions de travail et un renforcement du processus de consultation du personnel enseignant), l'injection de plus de 120 ETC ainsi que de 100 charges à la formation continue et une bonification de près de 19 M\$ à l'échelle de traitement. La présentation des projets de règlement se fit au début de l'année 2024 et fut suivie par la consultation des assemblées générales, qui se conclut, en février, par l'adoption des ententes. Au moment d'écrire ces lignes, les travaux techniques de même que de « clause à clause » postérieurs à la négociation et nécessaires à la signature de la convention collective ne sont pas encore terminés.

4 – PROGRAMMES

Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)

Pour le cycle 21-24, la CSN a été représentée au CNPEPT par Alexandra Mathieu (jusqu'en décembre 2021) et Julie Audet, conseillères syndicales au Service de la recherche et de la condition féminine, responsables du dossier de l'éducation. La coordination du regroupement cégep a sollicité les avis des enseignantes et enseignants de plusieurs programmes en fonction de leur stade d'actualisation par le ministère de l'Enseignement supérieur. Onze programmes techniques ont vu la fin de leur actualisation depuis septembre 2021, leur implantation facultative étant à chaque fois prévue pour l'année d'enseignement suivante et l'implantation obligatoire, pour l'année subséquente.

Techniques d'administration et de gestion

L'actualisation d'un programme, toutefois, a connu un parcours moins linéaire et les étapes menant à son implantation ne se font pas sans conséquences pour l'ensemble des disciplines concernées. Il s'agit du programme de Techniques d'administration et de gestion. Depuis l'automne 2019, le regroupement cégep a été très actif à représenter les enseignantes et les enseignants des programmes de Bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion et Gestion de commerces en s'opposant à leur fusion et en demandant au ministère de l'Enseignement supérieur de refaire ses travaux d'actualisation de manière indépendante pour chacun.

À l'automne 2021, la coalition pour le maintien de ces trois programmes, comprenant également des partenaires du marché du travail, a tenu des réunions permettant d'arrimer les arguments des membres afin qu'ils soient entendus par le ministère. Ces démarches et une consultation des enseignant.es du programme à l'hiver 2022 ont amené des modifications bien modestes au projet de programme, dont l'adoption s'est faite, avec un vote très serré, à la réunion du CNPEPT de mars 2023. Son implantation facultative doit se faire à compter de l'année 24-25 et son implantation obligatoire, à compter de l'année 26-27. Loin de satisfaire pleinement les enseignantes et enseignants des trois programmes ainsi fusionnés, le nouveau programme technique fait l'objet depuis l'automne 2023 de discussions au sein des comités de programme locaux.

Soins infirmiers

Dans le cadre des travaux du CNPEPT, le programme de Soins infirmiers entre tout juste, à l'hiver 2024, dans la première étape de son actualisation, soit celle de l'analyse de situation de travail. Avant le début de ces travaux, le

ministère de l'Enseignement supérieur a collaboré au processus gouvernemental de traitement de la demande de rehaussement du diplôme par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Depuis septembre 2021, la coordination du regroupement cégep a continué de défendre le DEC comme porte d'entrée à la profession infirmière.

De plus, la Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers a tenu sept rencontres servant aux partenaires à s'informer des démarches effectuées par chacun et les déclarations obtenues lors de rencontres avec des représentant.es du ministère de l'Enseignement supérieur. La Coalition a mis en place une campagne publicitaire, «Je soigne avec mon DEC», comprenant des capsules vidéo particulièrement éloquentes sur la qualité de la formation collégiale et son accessibilité.

À l'automne 2022, l'examen de l'Ordre a soudainement fait les manchettes, près de la moitié des étudiantes en Soins ayant échoué sa plus récente édition, situation qui se répéta en mars 2023 alors que l'Ordre s'embourbait dans les déclarations à l'emporte-pièce et les décisions hâtives, comme celle de mai 2023 d'utiliser à l'avenir l'examen américain NCLEX-RN. En novembre 2023, l'OIIQ a été à peu de chose près placé sous tutelle quand Marie Rinfret, ex-protectrice du citoyen, a été mandatée par l'Office des professions pour aider l'Ordre à revoir son examen d'admission. Finalement, en février 2024, la saga des attaques de l'OIIQ contre le DEC en Soins infirmiers a semblé tirer à sa fin, l'Ordre mettant sur la glace et pour un temps indéterminé son projet de rehaussement du diplôme d'entrée à la profession.

Inhalothérapie

Les travaux d'actualisation du programme d'Inhalothérapie qui ont débuté au printemps 2022 au CNPEPT ont retenu l'attention des délégué.es du regroupement puisque l'analyse de profession annonçait un programme dont la durée devait être de quatre années afin de permettre l'atteinte de l'ensemble des compétences du programme, qui demeuraient toutes de niveau collégial. Les enseignant.es de ce DEC s'inquiètent de l'effet éventuel de cette actualisation sur les inscriptions et la persévérance de leurs effectifs étudiants. Au collégial, aucun autre programme technique n'a une durée excédant trois années de formation. La validation du projet de formation, qui devait avoir lieu en 2022-2023, est depuis constamment reportée. On peut s'attendre à ce que cela se produise au cours de l'année 2024.

Autres programmes ayant retenu l'attention du regroupement

Pharmacie

L'implantation du programme de Pharmacie a grandement préoccupé les délégué.es du regroupement alors que les cinq syndicats représentant les enseignant.es du DEC à la FNEEQ ont signifié dès l'automne 2021 la lourdeur de la tâche et le manque de ressources pour l'effectuer. Les enseignant.es et les personnes coordonnatrices étaient désarçonné.es devant un tel manque de cohérence de la part du ministère de l'Enseignement supérieur. La FNEEQ a fait des interventions afin de demander les allocations inhérentes à l'ensemble des tâches enseignantes liées à l'implantation d'un programme, qui doivent être en surcroît de celles liées au financement des ressources matérielles, évidemment.

Par ailleurs, c'est avec stupéfaction que la FNEEQ a appris, à l'hiver 2023, que le cégep de Drummondville avait obtenu le mandat de développer six cours/compétences en formule autoportante entièrement asynchrone pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Ce mandat, issu du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), est également le fruit d'une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et avec l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ).

Quant à la grille de cheminement pour les cours/compétences, elle a été proposée par les centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) des cégeps Marie-Victorin et de Sainte-Foy. Une fois montés, les cours destinés aux assistant.es techniques en pharmacie (ATP) issus.es des pharmacies communautaires et d'établissement ont été distribués dans tous les collèges qui offrent le DEC en Techniques de pharmacie. La FNEEQ a rapidement dénoncé cette façon de faire, qui discrédite le DEC en offrant un passe-droit à un type de population étudiante alors exemptée des cours de la formation générale, contournant ainsi l'enseignement régulier et l'application stricte de la convention collective. Qui plus est, le mode choisi (asynchrone autoportant) fait fi de la relation pédagogique, qui est au cœur de notre profession et qui est pourtant essentielle dans l'apprentissage. D'autre part, elle induit une compétition malsaine entre les établissements collégiaux.

Techniques policières

En 2021, le comité consultatif sur la réalité policière formé à la demande du ministère de la Sécurité publique a déposé son rapport final. Celui-ci formulait plusieurs recommandations, dont un certain nombre concernait la formation en Techniques policières. Ces recommandations ainsi qu'un manque important d'effectifs policiers ont donné lieu à des changements dans les cégeps offrant le programme, notamment par la création d'un DEC intensif. De plus, les critères d'admissibilité à l'AEC, qui était préalablement réservée uniquement aux étudiant.es issu.es des minorités visibles, ont été élargis pour inclure également les personnes détenant un diplôme dit à caractère social. Les cohortes de l'AEC ont donc été significativement augmentées. Ces changements ont été annoncés comme provisoires en attendant de nouvelles autorisations de programme dans le réseau. Celles-ci ont été confirmées, mais uniquement pour deux collèges (Beauce et Gaspésie), laissant présager une pression pour la hausse de la taille des cohortes d'AEC et de DEC intensif au détriment du programme régulier de trois ans. Le regroupement a donc pris position le 23 octobre 2023 afin de réitérer l'importance de prioriser le DEC plutôt que l'AEC. Une rencontre a également été demandée en février 2024 au Ministère et à la Fédération des cégeps en vertu de la clause 2-2.04 afin de discuter du dossier.

Techniques d'analyse biomédicale

Face à la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en contexte pandémique, l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a tenu des états généraux à l'automne 2021. Les solutions proposées se concentrent notamment sur des diplômes offerts de façon accélérée (AEC et DEC). Si les stages rémunérés pouvaient aussi faire partie de la solution, il n'en demeure pas moins que c'est un programme aux prises avec un manque de milieux de stage.

Offre de formations courtes de type « COUD », certifications collégiales et Opération main-d'œuvre

Toujours en lien avec le contexte de pénurie de main-d'œuvre, les collèges sont notamment invités par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) à développer des formations toujours plus courtes afin d'accélérer l'arrivée de travailleuses et de travailleurs dans les milieux, notamment en éducation à l'enfance. C'est en effet en Techniques d'éducation à l'enfance (TEE) que la grande séduction se fait le plus sentir avec une formation « COUD » et une certification collégiale qui s'imposent dans le réseau. Des enseignantes de ce DEC ont d'ailleurs été rencontrées par la FNEEQ à cet égard. Encore une fois, le secteur de la formation continue est appelé à être le laboratoire devant en premier lieu répondre aux besoins du marché du travail plutôt que de s'assurer de la qualité de la formation. De plus, ces initiatives ont un impact notable sur les effectifs étudiants dans le programme offert au régulier.

En parallèle, en novembre 2021, le gouvernement lance l'Opération main-d'œuvre, dont l'objectif est « d'attirer, de former et de requalifier 170 000 travailleurs dans les secteurs ciblés », soit : santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance, technologies de l'information, génie et construction. Celle-ci comprend notamment les bourses « Perspective Québec », auxquelles est uniquement admissible la population étudiante de certains programmes collégiaux et universitaires, la liste de ceux-ci présentant des incohérences et suscitant du mécontentement. Elle rend aussi possible, pour les personnes de l'international, de faire des études postsecondaires en région dans ces programmes en payant les mêmes droits de scolarité que les gens du Québec.

La coordination du regroupement a discuté avec ses vis-à-vis de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur des attaques contre la formation collégiale que constituent ces projets ponctuels, qui répondent à des besoins certes criants, mais qui diminuent le niveau de qualification au lieu d'améliorer les conditions de travail dans ces secteurs de manière à y permettre un réel recrutement pérenne. En outre, le regroupement a adopté, en février 2022, des recommandations demandant l'organisation d'états généraux de l'emploi au Québec et dénonçant le programme des bourses « Perspective Québec ».

5 - BILAN DES COMITÉS

Comité national de rencontre (CNR)

Ce comité est prévu à la clause 2-2.05 de la convention collective. Les personnes qui y ont siégé se sont partagé les dossiers. Pour leur part, les deux membres du comité qui représentent la partie patronale sont désignés par la Fédération des cégeps (un membre) de même que par le ministère de l'Enseignement supérieur (un membre) et peuvent différer d'un CNR à l'autre selon la clause qui sous-tend la rencontre.

Effets de la transformation du réseau sur l'emploi (2-2.05 a)

Ce comité n'est formé que sur demande, que ce soit de la partie syndicale ou patronale. Aucune demande n'ayant été formulée depuis l'automne 2021, ce comité n'a pas siégé.

Scolarité et diplôme de maîtrise (2-2.05 b)

Le comité national de rencontre sur la scolarité, sous la responsabilité de Véronique Lépine, se réunit plusieurs fois par année afin de traiter les plaintes qui sont déposées relativement à l'évaluation de la scolarité ou à la non-reconnaissance d'un diplôme de maîtrise aux fins de la rémunération. Véronique a été accompagnée de Caroline Frisco à compter de l'hiver 2022 jusqu'à la fin de l'automne suivant, puis d'Anne-Louise G. Fonseca à compter de l'hiver 2023.

Depuis septembre 2021, le comité a reçu 14 nouvelles plaintes, dont trois sont encore en traitement. Sur les 12 décisions rendues, trois ont donné lieu à un désistement, quatre ont été transférées au comité de révision et de conseil en l'absence de décision unanime et, finalement, cinq ont été réglées en tout ou en partie à la satisfaction des enseignant.es.

Fait à noter, en janvier 2024, la FNEEQ ainsi que plusieurs autres organisations syndicales se sont fait retirer leur accès aux dossiers des enseignant.es sur le site du ministère de l'Éducation dédié au Manuel d'évaluation de la scolarité, soit ICARE (Information sur la classification académique reconnue des enseignants). Ce geste a été dénoncé juridiquement par la CSN. Par ailleurs, au début de la session d'hiver 2024, la partie patronale a annoncé sa volonté d'appliquer le délai de 60 jours prévu à la clause 6-3.10 de la convention collective et d'ainsi refuser le traitement des plaintes qui seraient déposées hors délai. Cette nouvelle intention sera discutée en format politique.

Comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAE)

Le dossier a connu, au cours des trois dernières années, un certain nombre de responsables. En effet, Véronique Lépine a commencé les travaux, suivie de Caroline Frisco, puis de Nathalie Pilon, toujours avec une seconde personne en accompagnement. Les changements ont aussi été nombreux du côté de la partie patronale, différents répondants de celle-ci s'étant succédés au cours de ce mandat. De plus, les rencontres ont été très sporadiques puisqu'elles ont été presque totalement suspendues durant les cycles de renouvellement de la convention collective, les personnes représentant le CPNC siégeant à des tables de négociation. Deux séquences de pourparlers distinctes ayant eu lieu durant le mandat, le tout conjugué à une période intercycles très brève, le comité n'aura donc pas bénéficié de beaucoup de rencontres, affectant ainsi significativement l'avancement des travaux. Il est également pertinent de noter que la partie patronale souhaitait la disparition de ce comité lors des deux négociations. En fait, elle demande son abolition depuis la négociation de 2015 et s'est accrochée de nouveau à cet objectif, et ce, même si les dernières données de la CDPDJ sur la situation de la représentativité dans les collèges viennent démontrer toute l'importance de maintenir une structure paritaire bien au fait de la réalité des cégeps pour traiter des questions d'accès à l'égalité.

Malgré la brièveté de la période intercycles, nous avons tenté d'obtenir un mandat intéressant qui permettrait de traiter les questions de la représentativité, de l'accueil et de l'intégration des personnes de tous les groupes visés par la loi, éléments qui faisaient partie de notre proposition de plan de travail. La partie patronale a offert une fin de non-recevoir à nos demandes et c'est plutôt le mandat très restreint qui avait été fixé en 2018, soit d'analyser la représentation des femmes dans les disciplines au secteur régulier et à la formation continue sur trois périodes dans le temps (1992-1993, 2000-2001 et 2016-2017), qui a été reconduit et poursuivi. Considérant que les données commençaient à dater et que les résultats risquaient d'être moins pertinents, nous avons sérieusement envisagé, à la reprise des travaux, à l'hiver 2024, de ne pas compléter le rapport. Toutefois, la négociation ayant permis de reconduire le CCNAE pour la convention collective de 2023-2028, il s'est avéré plus judicieux de terminer les travaux avec en perspective l'intention d'aller chercher, pour la suite des choses, des mandats actualisés. Les rencontres ont donc repris au début de la présente année dans le but de finaliser le rapport d'ici la fin de la session d'hiver 2024.

Comité paritaire de placement (5-4.12)

Les représentantes de la FNEEQ à ce comité ont été Véronique Lépine et Valérie Paquet.

Projets de recyclage

Le comité paritaire de placement se réunit annuellement à la fin du mois de mai afin de distribuer les ressources pour les projets de recyclage vers un poste réservé et les projets pour obtenir un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18. Il est à noter que les ressources pour le recyclage lié à la révision d'un programme technique sont épuisées depuis le printemps 2017.

Pour l'année 2021-2022, deux enseignant.es ont obtenu un recyclage vers un poste réservé, pour un total de 1,75 ETC. Ensuite, sur un total de 53 demandes, 46 personnes ont reçu une libération entre 0,3 ETC et 1,2 ETC afin de mener à bien leur projet pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18, pour un total de 27,93 ETC.

Pour l'année 2022-2023, deux enseignant.es ont obtenu 1 ETC chacun.e pour un recyclage vers un poste réservé. Ensuite, sur un total de 38 demandes, 36 personnes ont reçu une libération entre 0,2 ETC et 1,5 ETC afin de mener à bien leur projet pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18, pour un total de 20,53 ETC.

Pour l'année 2023-2024, deux enseignant.es ont obtenu 1 ETC chacun.e pour un recyclage vers un poste réservé. Ensuite, sur un total de 52 demandes, 46 personnes ont reçu une libération entre 0,2 ETC et 1,4 ETC afin de mener à bien leur projet pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18, pour un total de 28,13 ETC.

Pour les trois années du mandat, ce sont donc 134 enseignant.es qui ont bénéficié de ressources à la hauteur de 82,34 ETC.

Vérification de l'ancienneté et opération de remplacement

Le comité paritaire de placement fait également une fois par année l'opération de vérifier l'ancienneté des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité (MED) pour assurer le respect de leurs droits. Cette opération de calcul intensif se fait au début du mois de juin, alors que tous les contrats des personnes MED pour la première fois sont épluchés. Bon an, mal an, des corrections sont apportées à l'ancienneté de cinq à huit enseignantes ou enseignants.

Coût de la sécurité d'emploi

Chaque année, la FNEEQ interroge tous les syndicats du regroupement afin de calculer le coût réel de la sécurité d'emploi. Le bilan de cette opération pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 révèle que la sécurité d'emploi liée aux mises en disponibilité représente un coût minime pour l'ensemble du réseau. En effet, depuis 10 ans, sur le nombre total d'ETC des cégeps dont les syndicats sont affiliés à la FNEEQ, le coût des MED s'élève en moyenne à 0,03 %.

Pour l'année 2020-2021, des 138 personnes mises en disponibilité dans les cégeps FNEEQ, seules 14 ont eu une tâche enseignante inférieure à 80 % (ou à 60 %) et le coût total de la protection salariale qui y était associée a été de 3,9794 ETC. Pour l'année 2021-2022, des 69 personnes mises en disponibilité dans les cégeps FNEEQ, sept ont bénéficié de la protection salariale, qui a représenté un total de 1,5360 ETC. Enfin, pour l'année 2022-2023, sur 57 personnes mises en disponibilité, quatre ont bénéficié de la protection salariale, pour un total de 0,9820 ETC.

Comité consultatif sur la tâche (CCT)

La fréquence des rencontres de CCT avec la partie patronale a été limitée pour le mandat 2021-2024 en raison des deux rondes de négociations qui l'ont ponctué. Des avis de la FNEEQ ont été donnés concernant la révision des paramètres de financement de cinq programmes d'études et ses représentant.es ont participé à quelques rencontres en lien avec la révision du financement des programmes de Soins infirmiers, toujours en cours. Ces analyses ont permis de développer un argumentaire pour utiliser comme paramètre une valeur de C à 75,84, qui a été acceptée par le CPNC et qui sera dorénavant utilisée pour toutes les révisions de paramètres de financement à venir.

Une rencontre a été tenue avec les responsables ministériels du financement des programmes d'études afin de leur présenter l'outil développé par Daniel Légaré permettant de vérifier la lettre d'entente sur les garanties (annexe I-9 de la convention collective). À ce jour, la FNEEQ n'a toujours pas eu de retour à cet effet. De plus, le 26 octobre 2023, le regroupement a mandaté sa coordination pour faire toutes les démarches appropriées afin d'assurer l'application adéquate de l'annexe I-9 de façon à ce que toutes les ressources supplémentaires nécessaires soient allouées dans le but d'éviter que les modifications, implantations ou développements de programme aient comme conséquence d'augmenter la tâche des enseignantes et enseignants. Aucune rencontre du CCT n'ayant eu lieu depuis lors, cette demande sera présentée au cours d'une prochaine réunion.

Outre leur participation au comité national, nos représentant.es au CCT ont été en appui aux syndicats locaux, à plusieurs autres comités et à certains dossiers du regroupement privé.

Perfectionnement provincial

Chaque année, une lettre d'entente est signée avec le CPNC afin d'octroyer les sommes dédiées au perfectionnement provincial en vertu de la clause 7-1.02 de la convention collective. Des balises de répartition de ces sommes ont été élaborées de façon paritaire par la FNEEQ et la partie patronale. Le comité s'est donc réuni une fois par année et s'est assuré que les sommes avaient été distribuées selon les balises établies avant de signer la lettre d'entente.

Formation à distance (FAD)

Dans le cadre de l'annexe VII-3 de la convention collective 2020-2023, qui concerne la création d'un comité *interrondes* sur la formation à distance, des travaux ont été menés de 2022 à 2023 dans le but de documenter les impacts de la FAD sur les conditions de travail du personnel enseignant ainsi que l'existence d'ententes locales et de projets pilotes développés au sein du réseau.

Le comité, composé de deux représentantes patronales (une pour la Fédération des cégeps, l'autre pour le ministère de l'Enseignement supérieur) et de quatre représentant.es des parties syndicales (deux pour la FNEEQ-CSN, deux pour la FEC-CSQ), s'est rencontré à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2022 afin d'établir les bases sur lesquelles allait se faire la collecte de données. Deux questionnaires furent conçus : l'un destiné aux directions collégiales, l'autre, au personnel enseignant. Cependant, étant donné les positions fort éloignées des deux parties, celles-ci convinrent de procéder indépendamment à la collecte de données. Ainsi, dans le courant de l'année 2023, le questionnaire FNEEQ-FEC a permis de colliger une masse importante d'informations, qui furent ensuite analysées. Dans un premier temps, les analyses ont permis de soutenir le comité de négociation de l'ASPPC en lui fournissant des éléments et des arguments pour appuyer différentes demandes liées aux conditions et à la charge de travail en contexte d'enseignement à distance. Dans un deuxième temps, un rapport des constats tirés de cette enquête a été préparé en vue de sa présentation à la réunion de l'Alliance de mars 2024.

Comité de révision et de conseil (CRC)

Ce comité est prévu à la clause 6-3.14 de la convention collective. Véronique Lépine, membre désignée, et Valérie Paquet, membre substitut, y ont siégé. Pour sa part, la partie patronale a désigné la personne représentant le ministère de l'Éducation, Richard Godbout, comme membre désigné et la personne représentant la Fédération des cégeps, Séverine Pugens, comme membre substitut. Le comité comprend également une personne présidente nommée pour le secteur de l'Éducation.

Le comité de révision et de conseil traite les plaintes transférées par le CNR-scolarité de même que les recommandations, plaintes ou suggestions relatives à une règle du Manuel d'évaluation de la scolarité formulées en vertu de la clause 6-3.16 par la personne représentante de la FNEEQ. Rappelons que les travaux du CRC, qui a été créé dans la convention 2000-2002, ont débuté au printemps 2017.

Le comité a entériné en décembre 2021 la reconnaissance de cours suivis à distance dans un programme de certificat en études individualisées. Il s'agissait de la plus ancienne plainte en attente de traitement au CRC; elle avait été déposée en avril 2001. Sur le même sujet de la reconnaissance des cours suivis à distance, mais cette fois sans être inscrit.e dans un programme, une décision rendue à la majorité concernant deux plaintes a statué en mars 2023 que le Manuel était bien appliqué et que ces cours devaient être inclus dans un programme afin d'être reconnus, ce qui n'était pas le cas pour les deux personnes plaignantes.

Cependant, du même souffle, la décision de la présidente demandait aux parties que la réflexion se poursuivît et recommandait de se pencher sur la pertinence de revoir le Manuel sur ce sujet.

En février 2022, une décision a été rendue à la majorité à l'effet de reconnaître un diplôme de *kandidat nauk*, suivi sous le régime soviétique, comme étant un diplôme de doctorat de troisième cycle qui confère un minimum de 19 années de scolarité. Dans la même décision, la présidente demandait qu'un diplôme de spécialiste, aussi suivi sous le régime soviétique, soit reconnu comme étant de niveau maîtrise de deuxième cycle et confère une reconnaissance de six années de scolarité plutôt que cinq.

En juin 2023, une autre décision fut votée à la majorité à l'effet de reconnaître le cours secondaire australien comme l'équivalent de 12 années de scolarité plutôt que 11 années. S'ensuivit, à compter de l'automne 2023, une série d'échanges par courriel et lors de réunions sur la rédaction du formulaire de décision. La partie patronale souhaitait inscrire un texte qui induit explicitement que les décisions du CRC sont soumises au ministre de l'Éducation, qui peut décider ou non de les appliquer. Il s'agirait, selon elle, d'une prérogative du ministre. La partie syndicale ne peut accepter de soumettre les décisions du CRC à une quelconque forme de droit de veto du ministre. La clause 6-3.15 de la convention collective est claire : les décisions se prennent à la majorité des voix et doivent avoir un caractère exécutoire. Étant donné l'impasse sur la rédaction du formulaire de décision, les parties et la présidente ont convenu d'attendre que le ministère ait terminé le processus d'appréciation et de mise en application de la décision du CRC avant de reprendre les discussions sur le libellé du formulaire. À ce jour, selon la partie patronale, le dossier suit son cours, mais aucun délai ne peut être confirmé.

Finalement, depuis l'automne 2023, le CRC a traité deux nouvelles plaintes sur le même sujet, soit la reconnaissance de tous les cours de la formation spécifique d'un programme technique suivis et réussis après avoir terminé un DEC dans un programme préuniversitaire. La présidente a pris en délibéré les deux plaintes à compter du 26 février dans l'optique de rendre sa décision lors de la réunion du 28 mars 2024.

Comité de travail sur la formation continue

La convention collective 2020-2023 prévoyait, à l'annexe I-16, la formation d'un comité de travail *interrondes* chargé d'analyser la situation de l'emploi des enseignantes et des enseignants à la formation continue des collègues. Celui-ci était composé de quatre personnes représentant la partie patronale (une pour le MES, une pour la Fédération des cégeps et deux pour le Secrétariat du Conseil du trésor) et d'autant de personnes y siégeant pour la partie syndicale (deux pour la CSN et deux pour la CSQ). En ce qui concerne notre confédération, ce furent Philippe Morin, de l'équipe du CCSPP, et Valérie Paquet, conseillère syndicale à la FNEEQ, qui en firent partie.

Ce comité se réunit à cinq reprises, soit les 20 avril, 17 mai, 20 juin, 1^{er} septembre et 15 septembre 2022. Les deux parties ne s'entendant pas sur les suites à donner à ces travaux, chacune déposa son propre rapport à la fin du mois d'octobre de la même année. Du côté syndical, on conclut qu'il s'avérait pertinent d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des chargés-es de cours. Le rapport patronal, quant à lui, recommanda le statu quo à cet égard.

Comité sur les frontières de fonction

Lors de la négociation ayant mené à la signature de sa convention collective 2020-2023, la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) a obtenu une annexe qui prévoyait la formation d'un comité *interrondes* paritaire ayant pour mandat d'effectuer des travaux sur les frontières de fonction entre le personnel professionnel et le corps enseignant dans les cégeps. Lorsque la FNEEQ a pris connaissance de cette annexe et de ce comité, elle a demandé à prendre part aux travaux.

Il n'était pas question que ces derniers se fissent en l'absence de l'une des catégories d'emploi concernées. En mars 2022, le regroupement a donc mandaté ses représentant.es pour y participer.

La présence de notre fédération au sein de ce comité a pris toute son importance quand le CPNC et la FPPC-CSQ ont tenté d'en modifier le mandat original, qui consistait en une analyse des frontières de fonction, pour y ajouter que cette dernière devait mener à la formulation de recommandations sur des modes de fonctionnement et des champs d'intervention propres à chacun des personnels. Il est donc apparu rapidement nécessaire de suivre de très près le dossier, surtout dans un contexte où les professionnel·les étaient à l'offensive, notamment en ce qui concernait la recherche.

Il est néanmoins devenu évident au fil des rencontres que la partie patronale n'avait aucune envie de rendre des tâches exclusives ou de trancher d'une quelconque façon sur les champs d'intervention malgré les demandes en ce sens du personnel professionnel. Les représentantes de la FNEEQ ont participé à l'ensemble des réunions et vite constaté que le comité ne ferait aucune recommandation. Ce dernier a d'ailleurs mis un terme à ses discussions sans produire de rapport.

6 - TRANSFORMATION DU RÉSEAU ET CONSULTATION MINISTÉRIELLE

Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (projet de loi 96, loi 14)

À peine quelques semaines avant le dernier congrès de la FNEEQ, le 13 mai 2021, le ministre québécois de la Langue française de l'époque, Simon Jolin-Barrette, a déposé le projet de loi 96 (PL96, devenu loi 14 une fois sanctionnée, le 1^{er} juin 2022), *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui allait affecter les cégeps offrant de l'enseignement en anglais à plusieurs égards (plafonnement des places dans les établissements; passation de l'épreuve uniforme de français par les non-ayants droit et création de cours les y préparant; obligation de suivre trois cours dans la langue de Molière, ces derniers pouvant, dans le cas des anglophones, être remplacés par des cours supplémentaires de français; fourniture d'une traduction certifiée de tout acte de procédure rédigé en anglais qui provient d'une personne morale; etc.).

Dès le lendemain, le regroupement cégep a réagi à cette nouvelle, à l'occasion d'une question de privilège, en invitant notre fédération à étudier les effets du PL96 sur les emplois du personnel enseignant ainsi que sur la vie syndicale dans l'ensemble des collèges du réseau et à présenter un rapport lors d'une rencontre d'instance avant la fin de l'automne suivant, ce qui fut fait au conseil fédéral extraordinaire du 3 septembre 2021.

Le dossier ne réapparut à l'ordre du jour des réunions du regroupement qu'en mars 2022, alors que l'adoption du texte législatif approchait, et y figura presque systématiquement par la suite, notamment pour la prise de positions politiques à défendre auprès de diverses instances (dont l'exigence d'un moratoire sur l'application des modalités de la loi 14), l'adoption de revendications relatives à la protection des emplois et des conditions de travail des profs concerné·es, l'approbation d'un plan d'action étoffé comprenant la formation d'un comité ad hoc chargé de mener des travaux techniques (voir plus bas), la demande au CPNC de la négociation d'une lettre d'entente à une table distincte de celle où se déroulaient les pourparlers sectoriels (ces discussions, entamées en octobre 2023, se poursuivaient au moment d'écrire ce bilan) ainsi que la présentation de comptes rendus des rencontres d'information et d'échange tenues assez régulièrement par le MES avec la FNEEQ, la FEC, la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec.

Pour ce qui est plus particulièrement du comité ad hoc qui a été formé en septembre 2022, il s'est rencontré de façon hebdomadaire depuis sa création.

Un-e représentant-e de chacun des syndicats de cégep anglophone affiliés à la FNEEQ ainsi qu'un-e représentant-e de Marianopolis, un syndicat de collège anglophone du regroupement privé, font partie du comité, en plus d'une personne conseillère et de la personne siégeant au comité consultatif sur la tâche. Le comité a fait le suivi, à chacune des étapes, de l'implantation de la loi 14 dans les cégeps anglophones, et ce, en consultant les membres et départements concernés. Il a alimenté les personnes représentantes politiques de la FNEEQ afin que ces dernières puissent faire des revendications auprès du MES et de la Fédération des cégeps. Le comité a aussi effectué un sondage à travers le réseau des cégeps anglophones dans le but d'avoir une meilleure idée des besoins en perfectionnement des membres pour enseigner en français. À la suite des différentes consultations, le comité a été en mesure d'élaborer des demandes normatives et financières au MES afin d'atténuer les effets de l'implantation de la loi 14 sur les conditions de travail des enseignantes et enseignants, demandes qui ont été présentées au début de l'année 2024. Le comité travaille aussi de concert avec les directions locales des cégeps concernés pour coordonner les demandes financières faites au MES. À ce jour, les discussions concernant ces demandes sont toujours en cours, bien que le MES ait octroyé certaines sommes destinées au perfectionnement et à la réussite de l'EUJ pour l'année 2023-2024.

Suivi du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES)

Au début du mois de septembre 2021, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a dévoilé son *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*. Celui-ci recommandait 19 mesures, l'une d'entre elles visant à « cerner les enjeux liés à la réussite de certains cours à l'enseignement collégial et proposer des orientations susceptibles d'y répondre » (mesure 3.5).

Dans le cadre de cette mesure, le MES a mandaté deux groupes de travail pour étudier la question. Le premier, composé d'expertes en didactique du français, s'est penché sur la maîtrise du français au collégial. Son rapport, déposé au MES en janvier 2022, n'a été rendu public qu'un an plus tard, soit à l'hiver 2023. Quant au second groupe, dont les travaux concernent les cours dits « défis », il est composé de deux sous-comités d'enseignant.es (l'un pour philosophie, l'autre pour français langue d'enseignement et littérature) accompagné.es d'une personne conseillère pédagogique pour chacun. Le résultat des travaux menés par ce groupe n'est pas encore connu, le rapport déposé au MES en juin 2023 n'ayant toujours pas été publié. Le cahier de consultation envoyé dans le réseau laissait toutefois penser que l'essentiel de ces travaux se concentrait sur la recension des pratiques locales en matière de soutien à la réussite et à l'apprentissage.

Dans un premier temps, la FNEEQ a été invitée par le MES à produire un avis sur le rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial. Bien que certaines des 35 recommandations paraissent pertinentes, plusieurs réserves ont été émises sur la majorité d'entre elles, qui tendent à dénaturer le rôle des cours de littérature au cégep. De plus, notre fédération a déploré l'absence de consultation du corps enseignant, les expertes s'étant limitées à des échanges avec du personnel professionnel issu du MES et de la Fédération des cégeps, se privant ainsi de l'expertise disciplinaire et de terrain des enseignant.es du réseau.

Dans un deuxième temps, préoccupée par l'opacité des travaux menés par le MES en lien avec la formation générale et soucieuse de connaître l'avis des enseignant.es sur l'état de la situation au sujet des cours dits « défis », la FNEEQ a mené une vaste consultation, tenue en ligne sur deux demi-journées pour assurer un maximum de participation, au printemps 2023. Un avis réunissant les principaux constats émis par les enseignant.es, tant en philosophie qu'en français langue d'enseignement et littérature, a ensuite été produit. Plusieurs recommandations ont également été proposées pour la suite des travaux.

Enseignement à distance (EAD)

Si le téléenseignement et le numérique avaient déjà fait leur entrée dans le milieu collégial avant la pandémie de COVID-19, celle-ci fut l'occasion, pour le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), d'accélérer la mise en place de son *Plan d'action numérique* (PAN)¹ et, pour les directions collégiales, d'ouvrir grand la porte au développement rapide et désorganisé de l'enseignement à distance (EAD), tout particulièrement à la formation continue (FC). En effet, on se souviendra qu'au retour des classes en présence, à l'hiver 2022, nombre de collèges ont maintenu leur FC en mode synchrone, voire asynchrone (en tout ou en partie), obligeant les exécutifs locaux à se battre pour ramener les cours en présence, tandis qu'à l'enseignement régulier, les classes reprenaient leur cours plus ou moins normalement.

La pandémie a également profité au consortium d'établissements réunis sous la bannière de Cégep virtuel, qui a élargi son offre de cours en ligne, d'une part en y ajoutant les cours d'été et, d'autre part, en ouvrant davantage les inscriptions aux étudiant.es issu.es des cégeps qui ne font pas partie de ce regroupement. Ce fut également l'occasion pour plusieurs directions de mettre sur pied une panoplie de projets pilotes incluant des portions d'EAD, selon différentes modalités, afin d'ainsi répondre aux tendances actuelles d'innovation, de flexibilité et de souplesse sous prétexte de rendre les études collégiales plus accessibles aux populations étudiantes de plus en plus diversifiées.

À maintes reprises, la FNEEQ a dénoncé l'empressement des directions et du MES à déployer l'EAD sans balises ni cohérence réseau. Dans le contexte de la négociation 2023, qui s'est amorcée au sortir de la pandémie, il nous apparaissait urgent de mettre un frein à ce développement tous azimuts de l'enseignement à distance et de négocier des balises nationales respectueuses des particularités locales, qui permettraient d'en assurer une utilisation cohérente et exempte de compétition pour que le réseau collégial n'en pâtisse pas. Cette vision correspond d'ailleurs aux positions nationales adoptées par la FNEEQ, selon lesquelles tout déploiement de l'EAD doit se faire de façon concertée, dans un réel esprit d'accessibilité aux études supérieures et en complément de l'enseignement en présence (et non en remplacement de ce dernier), celui-ci devant être priorisé en toute circonstance. Ces positions ont été réitérées tout au long de la négociation. Dans le même temps, par le biais des travaux du comité *interrondes* sur la formation à distance (annexe VII-3), une veille constante a été effectuée afin de documenter les ententes conclues localement et les projets pilotes mis en œuvre alors que la négociation était en cours et qu'aucune réelle balise n'existait encore dans la convention. Les travaux et les réflexions menés tant par le comité *interrondes* que par le comité de négociation ont permis de bonifier l'annexe VII-3 et d'inscrire des balises dans la nouvelle convention collective.

Mandat de la Fédération des cégeps sur l'actualisation et le développement des programmes

En février 2022, des représentant.es du regroupement ont rencontré Guy Breton, ex-recteur de l'Université de Montréal, et Isabelle Laurent, ancienne directrice des affaires éducatives de la Fédération des cégeps, à qui cette dernière avait accordé un contrat pour travailler sur l'actualisation et le développement des programmes. M. Breton, trouvant son mandat trop étroit, l'avait élargi et avait plutôt voulu discuter des façons de rendre le « produit » que constituent les collèges plus attrayants aux yeux de la « clientèle ».

¹ Plan d'action numérique (PAN) du ministère de l'Enseignement supérieur : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Plan-action-numerique/PAN_Bilan_2018-2019_VF.pdf

Ces travaux confiés à M. Breton et à Mme Laurent préoccupant grandement le regroupement cégep, celui-ci, à sa réunion des 27 et 28 avril 2022, adopta un plan de suivi comportant un appel à la vigilance des syndicats; l'obtention d'informations concrètes sur le sujet; des interventions politiques, le cas échéant, sur la base des positions du regroupement ainsi que la fourniture d'une lettre type aux exécutifs locaux afin qu'ils pussent témoigner de leur inquiétude à leur direction.

Le 16 octobre dernier, il y eut une nouvelle rencontre avec la Fédération des cégeps sur ce dossier. Au cours de celle-ci, M. Breton et Mme Laurent, après avoir rappelé leur mandat ainsi que son évolution et énuméré les consultations effectuées jusque-là, présentèrent une « proposition de valeur pour le réseau collégial » : un projet d'organisme tiers indépendant (OTI) pour soutenir l'actualisation et le développement de programmes conduisant au DEC. Elle et ils indiquèrent qu'il leur restait quelques groupes à sonder et que leur rapport allait être déposé à la fin de l'automne 2023.

Cégeps en région

Le comité sur la réalité et les enjeux des cégeps en région a été créé lors de la réunion du regroupement cégep des 24 et 25 mars 2022. Son mandat vise à identifier les défis et les problèmes spécifiques vécus par les cégeps en région, à documenter les enjeux identifiés et à réfléchir à des solutions durables à ces problèmes, à proposer des orientations au regroupement sur la base des constats dégagés par le comité pouvant prendre la forme de propositions de demande de négociation, de revendications larges et d'un plan d'action ainsi qu'à mettre de l'avant, si le comité le juge pertinent, l'organisation d'un événement ou d'un espace de concertation plus large sur les enjeux des cégeps en région.

Une partie des travaux effectués dans le courant de l'année 2022-2023 répond au troisième élément du mandat. En effet, dans le contexte de la négociation 2023, plusieurs propositions du comité ont été incluses dans le cahier de demandes sectorielles, menant à différents gains, notamment sur le plan des ressources.

Les travaux qui se poursuivent maintenant visent à documenter les particularités liées à la tâche enseignante dans les cégeps en région. De façon plus spécifique, une consultation sera bientôt lancée pour mesurer le poids des activités relatives au recrutement étudiant et à la promotion des programmes ainsi que celles qui sont inhérentes à la vie départementale sur la charge enseignante. Il y aura possiblement présentation d'un rapport d'étape au regroupement cégep au printemps 2024 et un rapport plus complet des travaux sera fait ultérieurement.

Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME)

Élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026* « vise à doter les réseaux de l'enseignement supérieur de balises communes en matière de santé mentale étudiante et à soutenir l'élargissement et la diversification de l'offre de services de promotion, de prévention et de soutien psychosocial dans les collèges et les universités ».²

En ce qui a trait aux cégeps, la FNEEQ a été informée à l'hiver 2023 qu'un modèle de politique sur la santé mentale étudiante avait été transmis par le MES aux directions. Celles-ci avaient jusqu'à l'automne 2023 pour rédiger leur politique locale.

² MES, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf>

Nous avons donc lancé un appel à la vigilance afin que le corps enseignant et les exécutifs locaux soient parties prenantes dans l'élaboration d'une telle politique. Nous avons également souligné que la charge de travail supplémentaire occasionnée par ce travail devait être compensée. En outre, nous avons invité les syndicats à demeurer vigilants quant aux possibles dérapages concernant les responsabilités attribuées aux enseignant.es qui dépassent le cadre de leur expertise disciplinaire. Une veille sur ce dossier s'avère nécessaire pour les mois à venir.

7 – AUTRES

SUIVIS, VEILLES ET PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS

EESH : suivi de l'utilisation des ressources et de leur adéquation aux besoins

Lors de la réunion du regroupement cégep du 17 février 2022, en prévision de l'entrée en vigueur de la convention collective 2020-2023, il y a eu présentation d'un document suggérant des balises relatives à la répartition des ressources EESH, puis adoption d'une recommandation invitant notamment les syndicats, dans le cadre de leurs négociations locales sur celles-ci, à rechercher l'allocation du plus de ressources possible aux volets 1 et 2 de la tâche, et à viser à ce que la totalité de ces dernières soit génératrice de postes.

Formation continue et RAC

En ce qui concerne la formation continue (FC) ainsi que la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), figuraient au plan de travail 2021-2024 la documentation et l'analyse des types de contrats de même que le suivi de l'utilisation des ressources accordées aux collègues en vertu de l'annexe I-13.

Des difficultés furent constatées tant pour la FC que pour la RAC et la liste de problématiques que le regroupement cégep adopta lors de sa réunion des 21-22 avril 2022 en vue de la préparation du cahier de revendications syndicales de la négociation 2023 en fit mention.

Documentation et analyse des taux horaires utilisés à la formation régulière

Un suivi fut réalisé quant au taux « autres tâches » (clause 6-1.04) introduit dans la convention collective 2020-2023. Comme dans les cas de la formation continue ainsi que de la reconnaissance des acquis et des compétences, on constata des irritants, qui furent inclus dans la liste de problématiques adoptée par le regroupement cégep les 21 et 22 avril 2022.

Veille sur le dossier de la liberté académique

La veille effectuée relativement à l'annexe (VII-5) sur la liberté académique intégrée dans la convention collective 2020-2023 permit de constater que son application ne semblait pas engendrer de problèmes significatifs.

Veille sur la gouvernance contemporaine et suivi du dossier des conseils d'administration en lien avec la campagne sur les CA publics

La campagne sur l'accès virtuel aux conseils d'administration (CA) des collèges entamée au printemps 2021 se poursuivit l'automne suivant. À la réunion du regroupement des 14-15 octobre de la même année, il fut mentionné qu'une formation pour les membres des CA et des commissions des études (CE) donnée par Collecto circulait encore dans le réseau. Des syndicats signalèrent de nouveau son existence près d'un an plus tard.

La FNEEQ donne régulièrement sa propre formation sur les conseils d'administration depuis décembre 2021 et un document sur la CE fut présenté au regroupement au cours de sa rencontre des 3-4 novembre 2022.

Suivi du Régime budgétaire et financier des collèges (FABRES) et travaux pour s'assurer que les changements à ce dernier se répercutent dans la convention collective

Durant tout le mandat 2021-2024, les représentant-es de la FNEEQ au comité consultatif sur la tâche (CCT) ont suivi avec attention les modifications apportées au FABRES afin de pouvoir les signaler rapidement aux syndicats. Des demandes d'accès à l'information ont également été faites, notamment pour obtenir l'allocation initiale.

Assurance qualité et adéquation formation-emploi

Le deuxième cycle d'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC), entamé par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) en 2019, se terminera à l'hiver 2027 et plusieurs établissements ont reçu la visite de celle-ci depuis le dernier congrès de la FNEEQ.

Les comités exécutifs ayant vécu un important renouvellement, le besoin de clarifier la posture à adopter relativement à la participation à ce processus d'audit s'est fait sentir. Par conséquent, à la réunion du regroupement cégep des 3-4 novembre 2022, il y a eu présentation d'un historique de la Commission et rappel des recommandations adoptées par le regroupement dans ce dossier. Les syndicats furent de plus invités à effectuer un travail équivalent dans leur assemblée générale si nécessaire et à s'assurer d'avoir des positions correspondant à ces mandats.

Cote R

Un suivi du dossier de la cote R fut fait, mais aucune action particulière ne l'accompagna.

AQPC

Tous les mois de juin a lieu le colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC). La FNEEQ met un point d'honneur à y participer en y tenant un kiosque pour aller à la rencontre de membres de ses syndicats et leur faire connaître les divers outils qu'elle met à leur disposition. Elle y présente également une communication lorsqu'on accepte sa proposition, soit environ une année sur deux. Exceptionnellement, en 2021, notre fédération ne fut pas présente à l'événement, qui se déroula de manière virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, elle prit part à ses éditions 2022 et 2023, accueillies respectivement par le Collège Montmorency et le Cégep de Rivière-du-Loup. En outre, au colloque de 2022, Nathalie Munger et Anne-Louise G. Fonseca donnèrent une conférence intitulée « L'évolution du réseau collégial : les programmes d'études au cœur du changement ».

FORMATION ET APPUI AUX SYNDICATS

Formations ressources I et II

Chaque année, la FNEEQ offre des formations sur les ressources. La formation Ressources I est axée plus particulièrement sur le financement des allocations et sur les rapports financiers annuels, alors que la formation Ressources II porte sur le projet de répartition, sa négociation ainsi que le partage des ressources entre les départements et disciplines. La première formation est offerte à l'automne et la deuxième, à l'hiver, et ce, en alternance à Montréal et à Québec et ont aussi été offertes à Granby et La Malbaie en 2022-2023.

En 2021-2022 et en 2022-2023, Daniel Légaré a offert les deux formations en compagnie de Caroline Frisco et de Valérie Paquet. En 2023-2024, Caroline Frisco a mis à sa main les deux formations en leur donnant un aspect plus concret quant au travail et aux suivis à faire localement. Elle était accompagnée de Véronique Lépine et de Valérie Paquet.

Formation pour la relève au regroupement

En octobre 2023, Valérie Paquet, Caroline Frisco et Véronique Lépine ont offert une nouvelle formation destinée à la relève au regroupement. Cette formation fait un survol de notre fédération, du fonctionnement des instances ainsi que de la convention collective et des principes qui sous-tendent celle-ci. Bien que peu de participant.es aient pu assister à cette première édition, les commentaires sur la pertinence de la formation étaient très encourageants.

Formation sur la Commission des études (CE)

À la demande du regroupement cégep, Anna-Belle Marcotte, Valérie Paquet et Caroline Frisco ont élaboré des documents et une courte formation sur l’historique de la CE, son rôle ainsi que les responsabilités du personnel enseignant y siégeant. Cette formation a été donnée lors d’une réunion du regroupement et a aussi été offerte dans quelques collèges, soit à des groupes d’enseignant.es siégeant ou non à la Commission des études, soit à l’ensemble des membres de celle-ci.

Soutien à la négociation des projets d’allocation des ressources

Tout au long du mandat, Daniel Légaré et Caroline Frisco ont été disponibles pour les syndicats qui avaient des interrogations concernant les questions d’allocation des ressources ou de financement. Plusieurs exécutifs et comités de tâches ainsi que certains départements ont été rencontrés pour des formations particulières, pour de l’aide dans la négociation du projet d’allocation des ressources ou pour les projets de tâches dans les départements. Un appui a aussi été offert par l’entremise des personnes conseillères lors de situations demandant une expertise plus fine concernant les tâches, les ressources et le financement.

Travail et appui avec les autres regroupements

Caroline Frisco a offert une courte formation sur le financement des cégeps privés au regroupement privé en octobre 2023. Daniel Légaré et elle ont aussi été en appui concernant différents dossiers de ce dernier, dont les négociations des conventions collectives de l’ITAQ, de l’ITHQ et du collège Notre-Dame-de-Foy ainsi que le financement des écoles-ateliers.

Procédures de confinement dans les cégeps

Des incidents survenus au collège Montmorency et au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 novembre 2022, ainsi qu’au collège Lionel-Groulx, une semaine plus tard, forcèrent ces établissements à se placer en confinement. Or, cela ne se fit pas sans ratés. Le 24 novembre suivant, le regroupement mandata donc sa coordination pour rencontrer la Fédération des cégeps afin de faire le suivi de ces situations et de demander l’actualisation des plans de mesures d’urgence de même que pour exiger que le MES verse aux collèges les sommes dédiées nécessaires à la mise à niveau des équipements et installations. Il invita en outre ses syndicats à interpeller leurs directions respectives à cet égard.

En décembre 2022, juste avant une sortie médiatique de la FNEEQ et des syndicats concernés, Yves de Repentigny a eu une conversation téléphonique avec Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, à ce sujet et, en compagnie de Caroline Quesnel, il a rencontré celui-ci le 27 septembre 2023 pour faire le point sur le dossier. Une rencontre avec une firme spécialisée dans le domaine fut alors évoquée et M. Tremblay indiqua par ailleurs qu’il allait assurer un suivi auprès des établissements.

Fonctionnement du regroupement

Le dernier mandat permit également la conclusion des travaux du comité de réflexion sur le fonctionnement des assemblées du regroupement et la présentation de ses recommandations.

Le comité proposait notamment, dans le contexte postpandémique, de modifier les règles de fonctionnement du regroupement pour permettre les réunions extraordinaires par visioconférence. Toutefois, à la suite d'un avis de motion qui fut suivi de l'adoption de cette modification, un débat plus large sur le recours aux rencontres à distance eut lieu au début de l'année 2023. Les délégué.es du regroupement adoptèrent finalement, en mars 2023, une modification des règles prévoyant la tenue d'une réunion par session en mode virtuel. La situation devait être revue un an plus tard, mais le contexte de la négociation en alliance sectorielle ne favorisa pas une véritable période d'expérimentation. Le regroupement cégep convint donc, en février 2024, de reporter d'un an la réflexion sur ce changement aux règles.

Autres

Le regroupement cégep a assuré le suivi de plusieurs autres dossiers au cours des trois dernières années. Celui de la diversité de la population étudiante et de ses impacts fut traité en négociation, des demandes spécifiques ayant été déposées à cet égard. La question du délai de péremption des griefs introduit à la convention collective 2015-2020 fut abordée lors de deux réunions du regroupement (novembre 2021 et janvier 2023). Enfin, les membres du comité école et société firent un exposé sur les partenariats et la place du privé (janvier 2022), l'enjeu des griefs sur les journées de grève fut l'objet d'un rapport (septembre 2022) et le mandat sur les réalités autochtones se traduit par une présentation de Miniam Thirnish, accompagnatrice au bien-être holistique des Premiers Peuples au cégep du Vieux Montréal (avril 2023).

8 - PERSPECTIVES 2024-2027

Le mandat qui s'amorce présentera une situation inédite depuis longtemps pour le regroupement cégep : trois années consécutives sans négociation. Après deux mandats marqués par le renouvellement des conventions collectives du secteur public, cette période intercycles permettra de prendre un pas de recul pour réfléchir, se projeter dans l'avenir et se saisir d'enjeux importants de façon coordonnée. Nous pensons que nous devons profiter de ce contexte pour choisir les luttes que nous voulons mener en priorité, tenir compte des menaces les plus pressantes et cibler les dossiers dans lesquels notre action collective, hors négociation, peut exercer une influence significative.

L'intelligence artificielle (IA)

Si un phénomène, parmi toutes les menaces actuelles, possède un fort potentiel déstructurant pour la profession enseignante, c'est bien l'intelligence artificielle. Dès l'apparition de ChatGPT, à la fin de l'année 2022, nous avons été saisis des risques et des potentiels de cette technologie. Dans un contexte où celle-ci évolue plus vite que la capacité sociale à s'en saisir de même qu'à la baliser et où les pressions seront fortes pour y recourir, il faudra se rappeler que l'intégration éducative de l'IA ne constitue pas une fatalité. On devra s'assurer qu'il y ait consultation des enseignant.es et que nos positions collectives s'avèrent fortes, notamment en vue du prochain cycle de pourparlers, où l'intelligence artificielle sera certainement un enjeu. Enfin, parce que l'IA représente un risque déstructurant non seulement pour notre profession et nos conditions de travail, mais aussi pour le sens même de l'éducation, nous devons également, plus que jamais, défendre notre conception humaniste de cette dernière.

Coordination nationale sur l'enseignement à distance (EAD)

L'enseignement à distance continuera aussi son développement dans les trois années à venir. Si son implantation progressive dans le réseau collégial s'est faite d'abord d'une façon marginale, on note une accélération depuis la pandémie, particulièrement à la formation continue.

Notre capacité de résistance coordonnée à l'élargissement du recours à l'EAD a jusqu'ici été limitée, notamment à cause du contexte complexe des dernières années, marqué par une situation d'urgence sanitaire et cinq années de négociation, mais aussi par l'absence quasi complète de prise dans la convention collective pour faire entendre la voix enseignante sur cette question. Le dernier cycle de pourparlers a changé des choses sur ce plan. Il faudra profiter des nouvelles dispositions négociées pour structurer notre action sur cet enjeu tant dans les positions que nous porterons et défendrons localement que dans la vigilance concertée dont nous devons faire preuve face au développement de formes de formation à distance plus déstructurantes.

Suivis de la négociation et travaux intercycles

Si la nouvelle convention collective fournit des moyens d'action quant à l'EAD, il faudra également s'assurer de faire des suivis sur les enjeux qu'elle a ouverts. Le projet pilote permettant les stages de fin de semaine en Soins infirmiers nous obligera à une veille très attentive, mais aussi à un travail d'outillage auprès des départements et syndicats concernés. Les mandats intercycles sur la recherche, la Commission pédagogique, les ressources en EAD, les techniques de la santé de même que la Cld occuperont aussi notre attention et devront être menés avec sérieux par la partie patronale. Considérant la difficulté à obtenir des gains sur le plan de la charge de travail, une coordination nationale de travaux sur le calcul de la CI est à envisager. Par ailleurs, il pourrait s'avérer opportun de se saisir d'une partie de ces mandats pour amorcer une réflexion plus large sur le financement des cégeps et la manière de sortir du modèle actuel.

Réflexion sur nos alliances

Beaucoup de ces travaux devront se mener sur une base nationale dans la perspective de la défense du réseau collégial public en entier. Les dispositions négociées prévoient d'ailleurs déjà que le travail sur une partie des mandats intercycles se fera conjointement avec la FEC-CSQ. Dans ce contexte, comment s'assurer que les enjeux collectifs sont portés de la façon la plus efficace possible? Après la fin de notre alliance, comment faire en sorte que les dossiers dans lesquels nous devons collaborer entre fédérations soient menés dans un esprit de solidarité et de partage? Plus largement, trois années sans négociation nous amèneront possiblement à cultiver nos coalitions extrasyndicales en lien avec des questions au centre des préoccupations et de l'action du regroupement.

Maîtrise du français, cours « défis » et défense de la formation générale (FG)

Par ailleurs, des menaces se profilent pour le mandat 2024-2027, dont une volonté de révision de la formation générale que nous voyons poindre. À cet égard, nous avons des raisons de croire que le rapport du groupe de travail sur les cours « défis », qui n'a toujours pas été rendu public au moment d'écrire ces lignes, contient des recommandations controversées à ce sujet. Il faudra faire preuve de vigilance dans ce contexte, mais aussi réitérer nos positions et les faire porter avec force en défense de la FG. Cette question trouve aussi écho dans des chantiers déjà en cours – maîtrise du français et « cours défis » – pour lesquels il faudra continuer le travail.

Défense de la collégialité et de la liberté académique

La volonté patronale d'éliminer l'article sur la Commission pédagogique dans notre convention collective nous l'a montré : une forte voix enseignante dans les instances de nos établissements dérange. Dans un contexte où se généralise la circulation de formations patronales sur la Commission des études (CE) et le conseil d'administration (CA) visant à répandre une vision réductrice de notre participation à ceux-ci, peut-être le temps est-il venu de passer à l'offensive dans ce dossier. En outre, malgré l'inscription de nouvelles dispositions dans notre contrat de travail depuis 2022, une pression s'exerce également sur la collégialité et l'autonomie professionnelle. En ces temps de polarisation sociale et de montée du conservatisme, une tendance du personnel enseignant à l'autocensure de contenu de cours devrait susciter notre attention.

Révisions de programme et déqualification des formations techniques

Les révisions de programme constituent un autre enjeu qui continuera certainement à occuper une place centrale dans les travaux du regroupement pour les trois années à venir. On sait qu'elles se multiplient depuis quelques années, mais une tendance inquiétante à vouloir déqualifier certains DEC ou à favoriser leur contournement ainsi que, par le fait même, celui de la FG en offrant des formations de courte durée (p. ex. des AEC) devra également attirer notre attention. De l'autre côté, l'émergence de programmes techniques de quatre ans apparaît de plus en plus probable. Dans ce contexte de transformation, il s'avérera impératif de continuer à porter haut et fort nos revendications historiques pour la mise en place de comités nationaux de programme et s'assurer que la voix des profs sera entendue.

Poursuite des travaux en cours

Enfin, de grands chantiers en cours continueront à occuper l'attention du regroupement cégep. Il faudra mener à terme celui qui fut entrepris dans la foulée de l'adoption de la loi 14 en s'assurant de la poursuite des travaux du comité ad hoc. La réalité et les enjeux des cégeps en région demeureront aussi parmi nos préoccupations avec la poursuite, dans un contexte intercycles, du mandat du comité créé pour se pencher sur ces derniers. Des dossiers laissés en jachère durant la pandémie et les années de négociation, comme la cote R et les problèmes causés par la ségrégation scolaire, devront être réactivés. Considérant la difficulté à faire des gains sur le plan environnemental dans le cadre du renouvellement de notre convention collective, il nous faudra inscrire le suivi de l'écologisation des cégeps et la lutte contre les changements climatiques dans notre action. Finalement, les réflexions sur le fonctionnement des assemblées du regroupement seront aussi appelées à se poursuivre, d'abord en lien avec les recommandations du comité ad hoc et les modifications aux règles prévoyant des réunions à distance, sur lesquelles il faudra revenir, mais aussi en ce qui concerne le partage de la parole et la pleine participation de l'ensemble des délégué-es.